Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire

Comité permanent 68^e réunion

21 février 2017 Français

Original: anglais et français

Actualisation des opérations du HCR en Afrique

A. Analyse de la situation

Le nombre de personnes déplacées par les conflits et les persécutions dans l'Afrique subsaharienne a continué d'augmenter, portant à 20 millions, selon les estimations, le nombre total de personnes relevant de la compétence du HCR dans la région. L'instabilité au Burundi, au Nigéria et au Soudan du Sud a provoqué des déplacements importants. Par ailleurs, les incidents de sécurité qui se sont produits dans certaines parties du Mali, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et de la Somalie ont eux aussi déclenché des déplacements (bien qu'uniquement temporaires dans certains cas) et des millions de réfugiés originaires de ces pays sont restés en exil, avec des perspectives de retour limitées.

L'insécurité alimentaire est demeurée une préoccupation majeure, touchant les populations déplacées de tout le continent. Depuis 2014, le nombre de réfugiés victimes des réductions de l'assistance alimentaire a fortement augmenté, passant de moins de 800 000 à environ 2 millions. Cette tendance à la hausse devrait se poursuivre, à moins que des financements suffisants ne deviennent disponibles.

Afrique centrale et Grands Lacs

L'exode des réfugiés burundais s'est poursuivi, quelque 390 000 d'entre eux étant à présent accueillis dans la région (218 000 en République-Unie de Tanzanie, 84 000 au Rwanda, 33 000 en Ouganda, 37 000 en République démocratique du Congo et plus de 10 000 dans d'autres pays). En République-Unie de Tanzanie, de 500 à 700 réfugiés sont arrivés chaque jour depuis le début de 2017.

Les conditions de sécurité sont restées tendues dans l'ouest et le centre de la République centrafricaine, les enlèvements et les affrontements entre groupes armés se traduisant par des mouvements de population internes et des vagues de nouveaux arrivants dans les pays voisins. Plus de 43 000 personnes ont été nouvellement déplacées à l'intérieur ces six derniers mois. Bien que 460 000 Centrafricains soient toujours en exil et que 434 000 autres soient déplacés à l'intérieur, le HCR et le Gouvernement ont aidé des milliers de déplacés internes à rentrer de leur plein gré dans la capitale, Bangui.

Afrique de l'Est, y compris la Corne de l'Afrique

La crise de réfugiés du Soudan du Sud a été la plus importante situation d'urgence du continent. Près d'un demi-million de Sud-Soudanais ont gagné des pays voisins au cours du second semestre 2016, beaucoup arrivant dans un état de malnutrition alarmant. Le nombre total de réfugiés sud-soudanais s'établit actuellement à plus de 1,5 million, près de 700 000 se trouvant en Ouganda, 342 000 en Éthiopie, 305 000 au Soudan, 89 000 au Kenya, 68 000 en République démocratique du Congo et 4 900 en République centrafricaine. L'Ouganda, qui continue à recevoir entre 2 500 et 3 500 nouveaux arrivants par jour, est à présent le

principal pays d'accueil de l'Afrique subsaharienne. Le plan de réponse régional du Soudan du Sud pour les réfugiés de 2017¹ expose les besoins humanitaires et de protection des 1,9 million de Sud-Soudanais qui devraient demander l'asile d'ici la fin 2017.

L'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique ont continué à accueillir quelque 900 000 Somaliens et 440 000 Soudanais se trouvant dans des situations prolongées, en plus des 1,1 million de déplacés internes de Somalie et des 1,8 million de déplacés internes supplémentaires du Soudan. La sous-région a également été touchée par la sécheresse, qui a provoqué le déplacement interne de dizaines de milliers de personnes et en a forcé des milliers à franchir la frontière éthiopienne depuis le début 2017.

Afrique australe

Des mouvements mixtes, y compris de demandeurs d'asile, ont continué de se produire dans la sous-région de l'Afrique australe, en particulier en Afrique du Sud. La xénophobie est restée un problème, des attaques sporadiques contre les étrangers étant signalées.

Quelque 9 000 réfugiés et demandeurs d'asile mozambicains se trouvent toujours au Malawi et au Zimbabwe. Les équipes du HCR au Zimbabwe vérifient et enregistrent les nouveaux arrivants dans les zones frontalières, où quelques familles sont reçues chaque semaine.

Afrique de l'Ouest

Les conditions de sécurité dans le nord et le centre du Mali sont toujours instables, un certain nombre d'attaques terroristes s'étant produites, y compris le long de la frontière avec le Burkina Faso et le Niger. Quelque 140 000 réfugiés maliens sont restés au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger, et près de 37 000 Maliens étaient déplacées à l'intérieur.

La situation d'urgence au Nigéria demeurant de grande ampleur, l'intensité et la complexité des problèmes de protection touchant plus de 200 000 réfugiés au Cameroun, au Niger et au Tchad et 2,7 millions de déplacés internes nigérians sont devenues encore plus préoccupantes. En février 2017, le HCR a participé à la Conférence humanitaire d'Oslo sur le Nigéria et le bassin du lac Tchad, qui a cherché à mobiliser la solidarité et le partage des responsabilités internationales pour lutter contre cette crise.

B. Mise en œuvre des priorités stratégiques globales

i) Redoubler d'efforts dans la recherche de solutions durables

Solutions globales

Lors du sommet de haut niveau organisé par l'Assemblée générale des Nations Unies sur la réponse à apporter aux mouvements de réfugiés et de migrants de grande ampleur, ainsi que du Sommet des leaders sur les réfugiés, qui s'est déroulé à New York en septembre 2016, les États africains ont pris de nombreux engagements en faveur de la protection des réfugiés et des solutions à apporter à leur situation. Le Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF), tel qu'il est exposé dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, est désormais mis en place à titre d'essai en Éthiopie, en République-Unie de Tanzanie, en Ouganda et en Somalie, en coordination étroite avec les autorités nationales et tout un éventail de partenaires, notamment d'autres institutions des Nations Unies et parties prenantes. L'approche inclusive du CRRF, qui fait intervenir les gouvernements, les agences humanitaires et de développement des Nations Unies, les institutions financières internationales, les partenaires du secteur privé et les communautés d'accueil et de réfugiés,

¹ Disponible [en anglais] à http://www.unhcr.org/589497987.html.

devrait fortement accroître la protection des réfugiés et contribuer à la définition de solutions durables et d'un partage plus équitable de la charge et de la responsabilité de l'accueil et de la prise en charge des réfugiés.

S'appuyant sur l'Initiative mondiale pour les réfugiés somaliens appuyée par le HCR, visant à trouver des solutions pour les réfugiés somaliens en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique ainsi qu'au Yémen, le Haut Commissaire a nommé un Envoyé spécial pour la situation des réfugiés somaliens en septembre 2016. Cet Envoyé spécial a été chargé de mobiliser les efforts humanitaires, diplomatiques et financiers, aux niveaux national et régional, pour tenter de parvenir à des solutions pour les réfugiés et les demandeurs d'asile somaliens.

Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie globale de solutions pour les réfugiés rwandais, qui a recommandé la cessation du statut de réfugié pour les Rwandais qui avaient fui entre 1959 et 1998. Une réunion ministérielle qui s'est tenue à Genève en septembre 2016 a fixé au 31 décembre 2017 la date limite à laquelle le HCR devait se retirer de cette situation de réfugiés. Des efforts accrus continueront d'être déployés tout au long de l'année pour trouver des solutions durables à la situation des réfugiés restants (environ 260 000 Rwandais qui relèvent de la clause de cessation se trouvent toujours hors du Rwanda, principalement en République démocratique du Congo).

Rapatriement volontaire

Les retours volontaires spontanés et assistés vers la Somalie se poursuivront en 2017, malgré la fragilité de l'environnement socio-économique et des conditions de sécurité dans le pays, notamment la remise en état limitée des infrastructures et les contraintes pesant sur le fonctionnement des services publics élémentaires. L'apport de ressources supplémentaires par les acteurs à la fois humanitaires et du développement est vital pour créer les conditions propices à des retours durables, dans la sécurité et la dignité. Lors d'une opération de vérification de la population menée en août 2016 dans les camps de réfugiés somaliens du Kenya, quelque 69 000 réfugiés se sont dits intéressés par le retour volontaire. En novembre 2016, l'accord tripartite signé entre le Gouvernement du Kenya, le Gouvernement fédéral de la Somalie et le HCR a été prolongé jusqu'à la fin 2017 pour continuer à fournir un cadre juridique aux retours volontaires depuis le Kenya vers la Somalie. Entre décembre 2014 et mi-février 2017, plus de 45 000 réfugiés somaliens ont reçu une assistance du HCR pour quitter le Kenya et rentrer de leur plein gré dans leur pays. En décembre 2016, le HCR a également facilité le rapatriement volontaire de 68 réfugiés somaliens depuis Djibouti. Parallèlement, en Éthiopie, des discussions transfrontalières ont été engagées afin de soutenir le rapatriement volontaire de quelque 1 500 réfugiés somaliens vivant à Dollo Ado/Melkadida. Compte tenu des conditions humanitaires et de sécurité terribles régnant au Yémen, le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont collaboré dans le cadre d'évacuations conjointes afin d'assurer le retour volontaire de milliers de Somaliens enregistrés et non enregistrés exposés à des dangers au Yémen.

En Côte d'Ivoire, plus de 20 000 réfugiés ivoiriens sont rentrés dans leur pays depuis la reprise du processus de retour en décembre 2015. Les réfugiés ivoiriens restants se trouvent actuellement au Libéria (19 000), au Ghana (11 000) et en Guinée (3 800), et le HCR prévoit d'aider au retour volontaire de 13 700 personnes pendant l'année.

Une aide au rapatriement volontaire a été dispensée à plus de 5 500 réfugiés rwandais qui ont regagné leur pays en 2016, depuis la République démocratique du Congo pour la plupart. Un colis de retour plus fourni leur a été remis et les campagnes d'information sur le rapatriement volontaire se sont poursuivies. Le nombre des retours depuis la République démocratique du Congo devrait augmenter en 2007.

Environ 8 000 personnes sont rentrées spontanément au Mozambique depuis le Malawi en 2016 et un accord tripartite réaffirmant l'importance du respect des normes de protection et le cadre juridique applicable au rapatriement volontaire sera conclu entre les deux pays et le HCR en 2017.

En février 2017, le nombre de retours spontanés de réfugiés vers la République centrafricaine était de 34 000. Les tendances de retour, principalement depuis la République démocratique du Congo et le Tchad, ont diminué au dernier trimestre 2016 à cause de la reprise des combats à Bambari, Bria et Kaga Bandoro. Des retours spontanés ont aussi été enregistrés vers le Burundi, en majorité depuis la République-Unie de Tanzanie, et devraient se poursuivre en 2017.

Intégration locale

Dans le contexte du cadre juridique régional, notamment du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), des solutions sont à l'étude avec les États pour faciliter l'intégration locale des réfugiés par des processus assistés en vue de la naturalisation ou d'un autre statut de résidence légale. En 2017, le HCR cherchera à mettre en œuvre des stratégies d'intégration sur place des Mauritaniens au Sénégal, des Togolais au Ghana et des Ghanéens au Togo.

L'intégration locale continuera aussi à être recherchée dans les pays qui abritent des réfugiés rwandais concernés par la clause de cessation et qui ne souhaitent pas rentrer dans leur pays. En 2017, l'accent sera mis sur les Rwandais se trouvant au Congo (République du), en République démocratique du Congo et en Zambie, où des perspectives d'intégration locale sont apparues.

Réinstallation

En 2016, le HCR a soumis à la réinstallation les dossiers de quelque 43 900 réfugiés d'Afrique; et 37 500 sont partis pour leur pays de réinstallation. Ce chiffre a représenté une augmentation de 13 % des soumissions par rapport à 2015 et de 179 % par rapport à 2012. La majorité des réfugiés proposés pour la réinstallation venaient de la République démocratique du Congo, suivis par l'Érythrée et la Somalie, comme les années précédentes. En 2016, le HCR a dépassé l'objectif de 50 000 soumissions prévu par le plan pluriannuel convenu en 2012 afin d'accroître les possibilités de réinstallation pour les réfugiés congolais se trouvant au Burundi, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda.

Malgré cette augmentation positive, l'avenir de la réinstallation depuis l'Afrique continue à dépendre de l'engagement des pays de réinstallation à accorder des quotas et du soutien apporté au processus de réinstallation. En 2017, le HCR est profondément préoccupé par les perspectives d'une diminution des quotas de réinstallation offerts.

ii) Promouvoir un environnement favorable à la protection

Asile

Les pays d'Afrique ont largement maintenu le respect intégral du principe de l'asile en gardant leurs frontières ouvertes et en protégeant les réfugiés contre le retour forcé. Un certain nombre de cas isolés de refoulement ont cependant été constatés en 2016, en violation du droit international des réfugiés et malgré des interventions de haut niveau du HCR.

Le caractère humanitaire et civil de l'asile est resté problématique dans certains pays, où le HCR a vivement encouragé les gouvernements hôtes et les partenaires à mettre en œuvre des stratégies permettant de maintenir le caractère civil des camps et de séparer les éléments armés de la population réfugiée.

Mouvements mixtes

Les mouvements mixtes de réfugiés et de migrants sont restés un phénomène problématique pour toute la région, les principaux itinéraires allant des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique vers l'Afrique australe ; de la Corne de l'Afrique vers le Yémen et les pays du Conseil de coopération du Golfe ; et de l'Afrique de l'Ouest et de la Corne de l'Afrique vers l'Europe. Malgré les risques encourus, y compris les dangers liés aux réseaux de passeurs et de trafiquants d'êtres humains, des centaines de milliers de personnes ont continué à emprunter ces itinéraires, y compris des réfugiés et des demandeurs d'asile en quête d'une protection et d'une sécurité dans d'autres pays. Si ce problème a fait l'objet d'une attention accrue dans le contexte de l'itinéraire sud de la Méditerranée et des mouvements vers l'Europe, les dangers liés à ces mouvements n'ont pas été moins importants ou préoccupants à l'intérieur de l'Afrique.

Les approches restrictives des mouvements transfrontaliers, uniquement motivées par des considérations de sécurité, ont abouti à ce que de nombreux demandeurs d'asile et réfugiés soient renvoyés aux frontières et, dans certains cas, se voient contraints de payer davantage et de prendre des risques plus grands pour emprunter d'autres itinéraires. La détention généralisée et systématique comme réponse aux mouvements secondaires irréguliers, y compris d'enfants réfugiés et de leur famille, ainsi que de mineurs non accompagnés, a posé de graves problèmes de protection et de respect des droits de l'homme.

En 2017, les opérations du HCR en Afrique mèneront tout un éventail d'activités pour s'assurer que la gestion de la migration dans la région tienne compte de la protection, conformément au Plan d'action du HCR en 10 points pour la protection des réfugiés et la migration mixte, ainsi que de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants.

Apatridie

Des progrès importants ont été accomplis dans la lutte contre l'apatridie en Afrique ces six derniers mois. Sous les auspices de la Déclaration d'Abidjan sur l'éradication de l'apatridie, de nouveaux plans d'action nationaux sur l'apatridie étaient en cours d'élaboration dans un certain nombre de pays d'Afrique de l'Ouest, dont le Nigéria et le Togo. Une directive émise par le Président Kenyatta, du Kenya, en octobre 2016, a permis à près de 1 500 personnes anciennement apatrides appartenant à la tribu Makonde d'être enregistrées en tant que ressortissantes du Kenya. En décembre 2016, Madagascar est devenu le premier pays depuis le lancement de la campagne du HCR #IBelong (J'appartiens) à amender sa loi sur la nationalité, autorisant les mères malgaches à transmettre leur nationalité à leurs enfants dans les mêmes conditions que les pères malgaches. Par conséquent, seuls six pays d'Afrique conservent désormais des dispositions empêchant les femmes de transmettre leur nationalité à leurs enfants dans les mêmes conditions que les hommes, le Libéria, la Sierra Leone et la Somalie étant eux aussi en train de réviser leur législation sur la nationalité. Le Gouvernement du Burkina Faso travaillait avec le HCR à la mise en œuvre d'un projet d'octroi de documents aux nationaux sans papiers vivant en Côte d'Ivoire qui risquaient de devenir apatrides. La Guinée-Bissau est le dernier État à avoir adhéré à la fois à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie, portant respectivement à 89 et 68 le nombre total d'États parties à ces instruments.

C. Information financière

Le budget à l'issue de l'évaluation complète des besoins de 2017 pour l'Afrique, approuvé en octobre 2016 par le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire, était de 2,34 milliards de dollars E.-U. En janvier 2017, ce budget a augmenté de 320 millions de dollars E.-U. au titre des budgets supplémentaires en réponse aux situations au Soudan du Sud (278 millions de dollars E.-U.) et au Nigéria (41 millions de dollars E.-U.).

En 2016, les activités de protection, d'assistance et d'intervention d'urgence ont représenté environ 70 % des dépenses du HCR en Afrique. L'Organisation n'a pu affecter que 5 % de ses fonds aux solutions et aux moyens d'existence et environ 7 % à l'éducation. En 2017, le HCR continuera à accorder la priorité aux activités de protection et d'assistance permettant de sauver la vie des personnes déplacées à la suite des conflits et des persécutions dans la région. Toutefois, une augmentation des ressources sera nécessaire pour renforcer les solutions durables en faveur des centaines de milliers de personnes déplacées à travers le continent.

6